

Municipalité de Lausanne  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 mars 2020

**Concerne** : Ecoquartier des Plaines-du-Loup – Maison de quartier et Maison du Gendarme

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Par le présent courrier, les différents acteurs du quartier et engagés pour le développement de l'écoquartier des Plaines-du-Loup souhaitent vous faire part de leurs préoccupations concernant la futur Maison de quartier et le devenir de l'actuelle Maison du Gendarme, ainsi que de leur souhait de voir ces sujets débattus avec la population dans le cadre des forums participatifs à venir.

Pour mémoire, selon le Registre cantonal des bâtiments, la Maison du Gendarme (bâtiment n° 3817) a été construite en 1921 et comprend 3 niveaux pour une surface au sol de 86 m<sup>2</sup>. Si elle n'est pas inscrite au recensement architectural du canton de Vaud, elle est néanmoins caractéristique de son époque et surtout l'un des seuls témoins du passé de l'ensemble du périmètre de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Lors des ateliers participatifs pour la futur Maison de quartier du 25 septembre 2016, un questionnaire a été soumis aux participants sur l'identité et l'appropriation de la future Maison de quartier et sur le devenir de la Maison du Gendarme. A la question « *Faut-il conserver la Maison du Gendarme* », les participants se sont montrés assez partagés, mais globalement favorables au maintien du bâtiment, avec 43% de oui, 32% de non et 25% d'abstention.

Lors du forum de restitution de la démarche participative du 18 novembre 2016, les représentants de la Municipalité et des services communaux ont mentionné que « *l'option est de laisser libre choix aux concurrents du concours pour la maison de quartier d'intégrer ou non la Maison du Gendarme dans leur projet. Il faut toutefois savoir que le maximum admis pour l'emprise au sol des éléments bâtis sur la parcelle du parc constituera une contrainte importante pour une solution conservant ledit bâtiment* ».

Il est par ailleurs utile de mentionner que le Plan partiel d'affectation « Ecoquartier des Plaines-du-Loup – étape 1 » permet la conservation de la Maison du Gendarme. Elle est en effet située dans la zone de sport, loisirs et d'installations (para-)publiques, qui est destinée à l'aménagement d'un parc public. Des constructions destinées à accueillir des activités socio-éducatives et socio-

culturelles peuvent être édifiées à l'intérieur de cette zone. La surface de plancher déterminante (SPd) maximale est fixée à 2'400 m<sup>2</sup>, y compris les constructions existantes, afin de limiter l'emprise des constructions sur le parc.

Aujourd'hui, les différents acteurs du voisinage et engagés pour le développement de l'écoquartier co-signataires du présent courrier vont dans le même sens que le résultat du sondage de 2016 et pensent qu'il serait préférable pour l'identité du quartier de conserver la Maison du Gendarme.

Nous sommes toutefois conscients que la possibilité de conserver la Maison du Gendarme dépend passablement du cahier des charges du concours qui sera lancé pour la future Maison de quartier, et notamment de la présence ou non d'une aula dimensionnée pour de peu fréquentes réunions scolaires (200 personnes). Au vu des enjeux, nous nous demandons si cette aula a vraiment sa place dans la Maison de quartier ? De plus, étant donné les disponibilités existantes à proximité et de son utilité toute relative pour la première étape de l'écoquartier, cette aula ne devrait-elle pas être déplacée dans l'un des prochains PPA, permettant également de décaler cet investissement important au moment où les besoins seront avérés ? Ces différentes questions méritent selon nous d'être sérieusement débattues.

Par le présent courrier, nous souhaitons donc vous demander que tant l'avenir de la Maison du Gendarme que le cahier des charges du concours pour la future Maison de quartier fassent partie des éléments soumis à la population lors des forums participatifs à venir.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

*Pour l'Association écoquartier  
Sylviane Gosteli, Co-Présidente*



*Pour la PECHE  
Joël Rochat, Président*



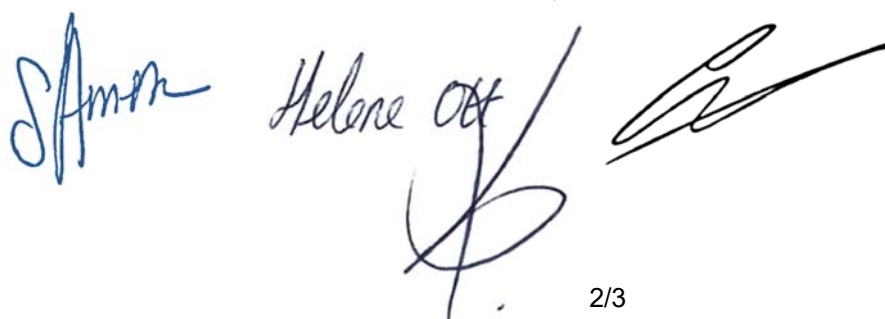
*Pour l'Association de quartier  
de la Blécherette  
Antonio Rosato, Membre du comité*



*Pour les commissions 'ados', 'jardin' et 'administration'  
de L'Association de quartier de la Blécherette  
Sejdija Taulant, Franziska Dubs, Corinne Delepierre*



*Pour le Centre de quartier des Bossons-Plaines-du-Loup  
Silvana Annese, Hélène Ott, Léo Magnin*



*Pour La Loupiote,  
plateforme d'achats collectifs Plaines-du-Loup  
Catherine Mathez*



*Pour l'Oreille qui parle,  
association de conteuses et conteurs  
active au Centre des Bossons,  
Antoinette Gfeller, Membre du comité*



*Pour le Collectif des Plaines-du-Loup  
Marie-France Hamou*



*Copies électroniques :*

*Mme E. Papaux, Secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers*

*M. S. Thiébaud, Responsable du Bureau de développement et projet Métamorphose*

*Mme M. Sanchez Solorzano, Coordinatrice de la plateforme participation*

*M. V. Eggen, Chef de projet, Bureau de développement et projet Métamorphose*